



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Égalité - Fraternité

Annick GIRARDIN  
député  
conseiller territorial  
de la Collectivité Territoriale  
de Saint-Pierre-et-Miquelon

**PERMANENCE SAINT-PIERRE**

BP 4477 - 97500

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

**TÉLÉPHONE**

05 08 55 21 64

**TÉLÉCOPIE**

05 08 41 97 97

**ADRESSE ÉLECTRONIQUE**

[ecrire@annickgirardin.fr](mailto:ecrire@annickgirardin.fr)

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

126, rue de l'Université

75355 PARIS cedex 07 SP

**TÉLÉPHONE**

01 40 63 15 39

**TÉLÉCOPIE**

01 40 63 15 40

**ADRESSE ÉLECTRONIQUE**

[agirardin@assemblee-nationale.fr](mailto:agirardin@assemblee-nationale.fr)

**BLOG**

[www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr)

REF-PCT190907

Paris le 19 septembre 2007

M. Stéphane ARTANO  
Président du Conseil Territorial  
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Monsieur le président,

J'accuse réception de votre courrier n°1632 en date du 17 septembre 2007.

Vous évoquez la ratification de l'accord franco-canadien du 17 mai 2005 qui est en effet fondamental pour l'Archipel.

Je n'ai donc bien évidemment pas attendu son examen à l'Assemblée pour agir.

Dès mon élection en juin dernier, j'ai entamé des démarches pour la défense du dossier du plateau continental.

Je suis déjà intervenue concernant la ratification de cet accord, notamment auprès du rapporteur du projet de loi, M. Gérard VOISIN, ainsi qu'auprès des services responsables du Secrétariat général à l'Outer-mer et du Ministère des Affaires étrangères.

Vous pourrez retrouver mon action à ce titre dans les comptes-rendus de mon travail que je mets en ligne régulièrement sur mon site internet, [www.annickgirardin.fr](http://www.annickgirardin.fr).

Je ne manquerai évidemment pas de vous faire part, comme à l'ensemble de la population de l'Archipel, des résultats de ce travail législatif.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Annick GIRARDIN